

## **16 - Vie des Quartiers - Relations Ville de Besançon / Foyers des Jeunes Travailleurs FJT des Oiseaux - FJT La Cassotte - Bilan des conventions - Présentation des Projets Associatifs - Signature des conventions d'objectifs, de moyens et de partenariat 2012-2014**

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :** La convention pluriannuelle 2007-2009 prolongée en 2010 et 2011 avec l'Association «FJT les Oiseaux» est arrivée à échéance le 31 décembre 2011 ainsi que la convention annuelle 2011 avec le FJT La Cassotte. Le FJT de la Cassotte était avant 2011 conventionné par le CCAS.

Les bilans des actions et activités menées en 2011 seront présentés au cours du 1<sup>er</sup> semestre au moment où le Conseil Municipal sera invité à se prononcer par un avenant programmatif sur le montant des subventions apportées à ces deux associations.

L'objectif de la présente délibération et des conventions correspondantes est donc de poser le cadre général des relations entre ces associations et la Ville au cours des trois prochaines années.-

De nouveaux projets associatifs et d'établissement des deux FJT ont été réécrits et adoptés au cours de l'année 2011.

### **A - Les orientations de la Ville**

Les grandes orientations guidant la politique municipale en matière d'accueil des enfants et des jeunes sont :

- l'accès aux loisirs pour tous par l'adaptation des équipements existants,
- le développement de l'éducation à la citoyenneté,
- la cohésion sociale et la vie collective dans les quartiers.

Ils sont inscrits dans le «volet jeunesse» du projet Besançon 2020.

et notamment à travers les axes suivants (extraits) :

#### **- Parier sur la jeunesse, une génération d'acteurs citoyens**

Concourir à une continuité et une cohérence de l'action éducative durant les temps de loisirs à travers trois missions : sociale, éducative et sanitaire.

#### **- Etre acteur de sa vie et de la vie de la cité, au cœur des générations**

Inscrire le jeune dans un rôle d'acteur : acteur de sa propre vie, acteur de la vie locale, afin qu'il retrouve toute sa place et sa fonction sociale, est une ambition collective pour la Ville.

Un plan local «Energie Jeune» est en cours de rédaction. Il intégrera en particulier le plan de «lutte de la précarité chez les jeunes de 16 à 25 ans» où les FJT participent aux côtés de la Ville et du CCAS, et d'autres acteurs jeunesse du territoire.

Suite à la sollicitation des FJT et des commissions de suivi qui se sont tenues en juin 2011, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre le partenariat avec les deux FJT pour les trois prochaines années 2012-2014 à travers une nouvelle convention d'objectifs, de moyens et de partenariat. Des avenants annuels programmatifs fixeront, chaque année et à chaque fois que cela sera nécessaire, les actions que la Ville entend soutenir financièrement.

## **B - Les Foyers de Jeunes Travailleurs**

### ***B.1. Les missions des FJT***

Les FJT sont des institutions à but non lucratif qui mettent à la disposition des jeunes un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement et, le cas échéant, leur restauration, ainsi que des moyens qui permettent directement ou indirectement de favoriser leur insertion dans la vie sociale. Ils sont principalement gérés par des associations.

Les FJT se définissent à partir de leurs missions qui s'incarnent dans un projet pédagogique. Ses missions sont larges et concernent :

- la mise à disposition de logements adaptés aux besoins des jeunes pour des phases de transition préparatoires à l'autonomie et à la citoyenneté ;
- l'accueil de jeunes en cours d'insertion professionnelle et sociale ;
- leur socialisation par des actions de qualification sociale s'appuyant sur la valorisation de leurs potentiels.

Le projet pédagogique du FJT est élaboré par l'organisme gestionnaire et il fait l'objet d'un contrat avec le résident. Il doit prévoir une fonction habitat et une fonction socio-éducative.

**La fonction habitat** du FJT doit offrir, autour de services collectifs, des logements de différents types préservant l'intimité et des espaces de rencontre favorisant l'ouverture, auprès des habitants du quartier et de la Ville.

**La fonction socio-éducative** comprend :

- l'accueil personnalisé ;
- l'organisation d'activités liées à l'emploi, la formation, le logement, la santé, les loisirs, la culture ;
- l'information et l'aide aux jeunes ;
- la participation des jeunes ;
- l'insertion sociale et professionnelle.

### ***B.2. La politique d'accueil***

Elle est définie par la circulaire n° 96-753 du 17 décembre 1996 (Ministère des Affaires Sociales).

Le public prioritaire des FJT reste les jeunes âgés de 16 à 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle. Toutefois, il est admis la possibilité d'accueillir des jeunes de 25 à 30 ans sous certaines conditions.

La politique d'accueil doit être basée sur le brassage social et sur l'équilibre entre les différentes catégories de jeunes avec une priorité pour les jeunes avec ou sans emploi de condition modeste.

Toutes les personnes accueillies dans les FJT conventionnés doivent respecter les plafonds de ressources prévus par les conventions APL.

### ***B.3. Le statut des FJT***

Les FJT sont des établissements sociaux régis par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale (laquelle a réformé la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales). Ils entrent donc dans le champ d'application du décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements sociaux et médico-sociaux.

Les bases des principes et des valeurs des FJT sont inscrits dans la charte de l'Union Nationale des FJT.

Les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent la fonction habitat par des prestations légales (APL, AL) et la fonction socio-éducative par un «contrat de projet».

### **C - Le Projet associatif et socioéducatif et culturel du FJT «Les Oiseaux»**

Depuis 1963, date d'ouverture du Foyer, l'Association du Foyer Mixte de Jeunes Travailleurs Les Oiseaux «facilite la mobilité des jeunes et les accompagne dans leur volonté d'insertion sociale et professionnelle». Son action «se fonde sur des principes de mixité sociale et générationnelle et de promotion des jeunes accueillis».

Administré par une association à but non lucratif (de loi 1901) et implanté sur le quartier des Cras / Chaprais, le FJT accueille prioritairement des jeunes de 16 à 30 ans et met à leur disposition un ensemble d'installations matérielles pour leur logement, leur restauration, ainsi que les moyens humains et techniques qui permettent, directement ou indirectement, de favoriser leur épanouissement et leur insertion sociale et professionnelle.

Son action s'inscrit dans les domaines de l'habitat, l'emploi, la culture, la mobilité, la formation, les loisirs et l'éducation. «Elle est fondée sur la valorisation des potentialités des jeunes dans le but de les rendre acteurs de leur propre développement».

Le FJT Les Oiseaux adhère à l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ).

En 2010, 484 personnes ont séjourné au FJT (453 en 2009, 488 en 2008, 480 en 2007) dont 58 en séjours fractionnés (contrats en alternances). 56 % sont des jeunes hommes. D'autre part, le FJT dispose d'une Auberge de Jeunesse (13 chambres disponibles sur l'année et davantage l'été). La restauration sociale réalise une moyenne de 400 repas par jour. Le FJT, lieu ouvert toute l'année 24h/24h, compte aujourd'hui 34 salariés (30,5 ETP) (dont 1 responsable socio-éducatif, 1 animateur/coordonateur et 2 animateurs dédiés à temps plein aux activités socio-éducatives et culturelles).

La Ville apportait jusqu'en 2011 son soutien à deux activités : l'accompagnement social et la programmation culturelle. Le FJT a construit en 2011 un nouveau «pôle socioéducatif» qui comprendra les actions collectives, les activités culturelles, l'accompagnement individuel et la vie du foyer et partenariats.

#### **C.1. La fonction «accueil et logement»**

Le FJT Les Oiseaux dispose d'un parc de logement de 182 lits, répartis sur deux sites distincts (142 chambres dont 13 doubles et 12 studettes au foyer et 10 appartements en colocation - 20 chambres - au Foyer Soleil).

Les résidents bénéficient également d'une restauration collective de qualité, avec une tarification spéciale et avantageuse afin de favoriser l'accès à une alimentation régulière et équilibrée.

Le FJT Les Oiseaux propose plusieurs solutions de logement et d'hébergement :

- Résidence FJT : pour des séjours plus ou moins long, à durée déterminée comme indéterminée.
- Alternance : pour des séjours courts (périodes de formation en alternance ou en cas de double logement).
- Auberge de Jeunesse : Séjours courts (jusqu'à 7 nuits).

Les situations particulières :

- Accueils conventionnés : accueil de publics en difficulté sociale (ASE, centres éducatifs, lieux de vie, services d'accompagnement).

- Publics en situation de handicap (moteur, psychique, mental ou sensoriel) accueil sur des phases d'expérimentation ou pour une insertion pleine et entière.

Les solutions de logement proposées au FMJT Les Oiseaux sont axées sur la volonté d'accueil des diversités de publics jeunes sans discrimination aucune.

L'accueil se fait à l'année, 24h/24 et 7 jours/7 (sans interruption).

### **C.2. La fonction «socio-éducative»**

Le projet socio-éducatif et culturel a été réécrit en 2011 afin de recentrer les missions du FJT sur sa fonction d'origine, à savoir de favoriser la socialisation, l'autonomie individuelle, la responsabilisation et la citoyenneté des jeunes adultes et des différents usagers.

La réorganisation des services du FJT Les Oiseaux s'opère depuis près d'une année. A la suite d'une phase de diagnostic des actions réalisées, l'équipe socio-éducatif et culturelle a souhaité consolider et maintenir son action sociale auprès des jeunes adultes résidant au FJT, mais également, la portée que celle-ci possède sur le territoire bisontin.

Afin d'étoffer les différentes actions développées, elle souhaite également continuer à développer des partenariats avec les autres structures (associations, administrations publiques, établissements publics et privés...).

C'est sur ce projet que la Ville est partenaire et apporte un soutien financier chaque année.

#### **C.2.1 Les activités socio-éducatives**

L'accompagnement socio-éducatif des jeunes résidents, se décline à travers un programme d'actions socio-éducatives.

Les jeunes accueillis au sein du FJT Les Oiseaux sont, et sont considérés, comme des «adultes en devenir» : il s'agit alors pour le FJT d'inventer de nouvelles modalités d'intervention auprès des jeunes, en leur donnant à la fois des espaces d'expérimentation nécessaires à leur construction individuelle ; mais également, des moyens concrets et réellement utiles pour pouvoir trouver une place dans la société à laquelle ils appartiennent.

L'enjeu à terme est de leur permettre de se construire comme des personnes autonomes dans une visée et une perspective d'insertion durable et complète.

L'équipe du nouveau Pôle socio-éducatif et culturel repère différents niveaux de difficultés particulières : démarches administratives, gestion budgétaire, insertion professionnelle, santé, accès au logement autonome, accès aux loisirs,...

Ainsi, l'équipe socio-éducatif se dote et crée des outils pédagogiques adaptés aux problématiques repérées au sein du FJT. A titre d'exemples pour l'année 2011 : des guides informatifs et pédagogiques (guide «Accès au logement autonome», «Tri des déchets», «Gérer son budget personnel») ont été créés et diffusés aux jeunes résidents en éprouvant le besoin.

En complémentarité d'activités de loisirs et de soirées conviviales, l'équipe construit et développe des projets de dimension plus importante («prêt de vélos», «presse des pommes»).

### **C.2.2 Les actions culturelles**

Le FMJT Les Oiseaux propose «une action culturelle éclectique et attractive, élaborée dans une logique d'ouverture sur le quartier et sur la Ville». Inscrite dans un mouvement d'éducation populaire, l'action du FMJT Les Oiseaux défend un droit à la culture pour tous.

La programmation proposée par le FMJT Les Oiseaux est en accès libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). L'accès aux spectacles et aux projections est soumis à l'adhésion à l'Association gestionnaire du FMJT, ainsi qu'à un système de billetterie exonérée. L'axe de gratuité est un élément fondamental de la politique culturelle de l'établissement.

Le FMJT, à travers ces actions, fait obstacle à une certaine «ghettoïsation» des habitants et intervient sur le territoire comme structure de proximité. Cette dynamique positive rejaillit sur ses différents usagers et particulièrement, sur les jeunes résidents.

Le FMJT Les Oiseaux dispose de plusieurs salles aménagées et programme ainsi des séances de cinéma, des concerts et spectacles vivants, des expositions et des guinguettes.

En parallèle de la programmation culturelle annuelle, l'équipe développe des projets construits sur des dimensions plus importantes (en 2011 : «Festival Migrant'scène» avec la CIMADE et un partenariat avec les scènes locales dans le cadre du Festival GÉNÉRIQ 2011).

### **C.2.3 La vie associative, participative et solidaire**

La vie associative se matérialise au FMJT Les Oiseaux, à travers différentes activités autour de la cafétéria associative, un Conseil de maison et la mise à disposition de salles.

Ainsi, le FMJT accueille en permanence sur l'année : le Club de l'Amitié (3<sup>ème</sup> Age), la chorale de l'ASEP, les associations «BHEP» (poker), «EPI», Agro-bio conso (paniers bio)... ; et de façon plus ponctuelle diverses associations pour leurs assemblées générales, leurs réunions ou encore des temps de formation...

Enfin, Le FJT accueille régulièrement des stagiaires au cours de leurs trajectoires de formation scolaire ou professionnelle.

Le stagiaire intervient dans la vie quotidienne du FMJT, en accord avec l'équipe et en lien avec les besoins des services proposés aux jeunes. Il est demandé aux stagiaires la production et la mise en œuvre d'un projet ou d'une activité, même si celui-ci n'est pas demandé dans le cadre de sa formation.

### **C.2.4 Les perspectives et projets de développement**

Les perspectives de ce projet de pôle socio-éducatif et culturel sont déclinées à partir des axes existants et selon les priorités fixées par l'équipe socioéducatif et culturelle :

#### **• Structuration du pôle socioéducatif et culturel :**

- Réorganisation des horaires et clarification des missions de l'équipe...

#### **• Logement :**

- Faire face aux évolutions des situations des jeunes vis-à-vis du logement (observatoire) création d'un réseau partenarial cohérent ; communication renforcée sur l'offre de service,
- Rechercher des solutions aux problématiques liées au logement des apprenants.

**• Actions socioéducatives :**

- Eviter les situations d'exclusion sociale des jeunes,
- Etayer les jeunes dans leurs trajectoires, tout en leur laissant liberté et maîtrise des choix les concernant,
- Proposer des actions mutualisées ; création d'un projet interrégional avec le réseau URHAJ ; etc.

**• Action culturelle :**

- Valoriser le travail d'action culturelle du FJT,
- Développer le travail de médiation culturelle (renforcer les interactions avec les artistes et œuvres culturelles ; développer des partenariats avec les structures culturelles du territoire ; construire un grand projet culturel annuel)
- Améliorer l'accueil et le confort du public.

**• Vie associative, participative et solidaire :**

- Favoriser l'implication et la participation réelle des différents usagers ; renforcement du Conseil de maison ; intégrer le dispositif «A Tire d'AILE» de la Ville afin de promouvoir les actions bénévoles ; participation aux grands événements initiés par les partenaires et la Ville (Energie Jeune, Ville en fête...),
- Proposer un appui financier et méthodologique au développement de projets des jeunes (Interne : Création d'un fond coopératif et solidaire / Externe : Participation active au réseau CLAP Energie Jeune),
- Améliorer les services (création d'un formulaire d'adhésion ; questionnaire qualité).

**D - Le Projet associatif et d'établissement du FJT «La Cassotte»**

L'Association gestionnaire a été créée en 1912 ; quelques personnes, pressenties par le Comité National de Protection de la Jeune Fille décident de créer cette Œuvre à Besançon. Elle a commencé à accueillir des jeunes filles arrivant à Besançon pour occuper un emploi. À cette époque, ce sont les ressources humaines et matérielles de la Congrégation des Sœurs de la charité, située au 129, Grande Rue à Besançon qui sont mobilisées. Le FJT s'installe en 1953 rue de la Cassotte.

Après 10 ans de fonctionnement, l'Association de la Protection de la Jeune Fille se constitue régulièrement, dépose officiellement ses statuts en Préfecture le 1<sup>er</sup> février 1930 sous l'intitulé «Œuvre Comtoise de Protection de la Jeune Fille», dans le cadre du mouvement international des œuvres de protection de la jeune fille.

Le FJT localisé rue de la Cassotte est aujourd'hui mixte. Chaque année, 390 jeunes de 16 à 25 ans (307 en 2009, 317 en 2008, 333 en 2007), dont 60 % sont des filles et 40 % des garçons, sont hébergés au FJT, avec une durée de séjours très variable (la moyenne des séjours est de 3 mois et demi). Le public majoritaire est celui des 18-21 ans (52 %).

Le taux de remplissage annuel est de 89 % (140 chambres sont disponibles + 4 chambres répondant aux critères de l'Allocation de Logement Temporaire, «ALT»). La restauration sert 90 000 repas par an (une moyenne de 300 repas par jour).

L'équipe est composée de 25 salariés (dont 3 animateurs).

En 2011, l'Association a réécrit son Projet associatif et son Projet d'Etablissement, afin d'affirmer le dynamisme et l'adéquation de ces derniers face aux évolutions sociétales.

L'Association sur la base de valeurs partagées, met en œuvre des actions qui s'adaptent aux évolutions constatées. Il s'agit d'offrir :

- en priorité aux jeunes de 16 à 25 ans de conditions modestes voire précaires, un lieu de vie, des prestations et un accompagnement éducatif et social personnalisé,

- un hébergement temporaire en période d'été à des groupes de jeunes, des couples, des personnes seules de conditions modestes,

- aux adhérents de l'Association, un service de restauration et plus largement un certain nombre de services en conformité avec ses valeurs,

et de manière limitée et occasionnelle, à la demande des pouvoirs publics, de participer à des actions sociales (accueil d'urgence de jeunes, accueil temporaire et hébergement de jeunes de 16 à 25 ans, en grandes difficultés).

L'Association, à travers l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de jeunes, remplit une mission d'utilité sociale et d'intérêt général. Elle s'appuie sur des valeurs défendues par l'ensemble de ses membres et par les professionnels qui interviennent auprès des personnes accueillies.

La valeur de la personne est reconnue, ses droits sont garantis, l'Association veille à :

- valoriser et promouvoir la personne,
- permettre le développement du «vivre ensemble»...
- permettre aux jeunes accueillis de prendre leur place dans la société...
- favoriser le développement de l'autonomie et la responsabilisation...

#### ***D.1 - La fonction «accueil et logement»***

Le FJT «La Cassotte» accueille des jeunes de 16 à 25 ans (population mixte) avec une possibilité d'accueil jusqu'à 30 ans.

Ces jeunes sont dans une trajectoire d'insertion sociale et professionnelle.

«A ce titre, les professionnels des FJT participent à l'entrée des jeunes dans la vie active et au développement de leur citoyenneté en favorisant tant leur insertion sociale et professionnelle que leur sensibilisation à la santé, la culture, les loisirs, etc.» (orientations circulaire n° 96-753 du 17/12/1996).

Les missions du FJT sont de :

- mettre à disposition des logements adaptés aux besoins des jeunes pour une période variable suivant les besoins et les demandes. Cette phase est transitoire et représente un tremplin vers l'autonomie ;

- proposer un accompagnement socio-éducatif individualisé ;
- proposer des actions collectives qui concourent à l'autonomie individuelle ;

- accueillir, accompagner et orienter les jeunes grâce à un suivi personnalisé, à travers des relations de proximité mises en œuvre par l'ensemble des professionnels ;

- offrir une restauration traditionnelle de qualité aux jeunes accueillis et aux adhérents de l'Association.

avec une mission spécifique de proposer un service d'accueil et de restauration pour des groupes (associations, formations...) et de location de salles.

Le FJT propose un accueil à des jeunes gens qui sont en mesure de construire un projet et d'assumer financièrement leur hébergement.

Les professionnels mettent en œuvre :

- un accueil et un accompagnement social individualisés pour des jeunes travailleurs, des jeunes étudiants de section technique, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle,

- un accueil spécifique des demandeurs d'emploi,

- un accompagnement social individualisés pour des jeunes relevant d'autres institutions en partenariat avec les référents sociaux concernés : IMPro (institut médico-professionnel), Centres éducatifs, autres FJT, CHRS, établissements scolaires..., service de l'Aide sociale à l'enfance ; service de la Protection judiciaire de la jeunesse ou SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation)...

- et quatre places sont réservées pour l'hébergement d'urgence en faveur de jeunes relevant de l'aide au logement temporaire.

Le FJT est un lieu «tremplin» vers l'autonomie : accompagnement de jeunes par exemple vers un CHRS pour les jeunes en difficultés ou un logement de droit commun lorsque les jeunes y sont prêts (en partenariat avec les bailleurs privés ou publics, FSL etc.) (cf. agrément préfectoral de janvier 2011 «agrément ingénierie sociale, financière, et technique», selon le décret du 30 décembre 2009).

## ***D.2. - La fonction «socio-éducative»***

### ***D.2.1. - Les missions «socioéducatives»***

La pluralité des profils accueillis au FJT entraîne la mise en œuvre d'une dynamique professionnelle collective qui permet aux jeunes de développer des compétences. Le suivi socio-éducatif constitue donc un des fondements de l'accompagnement proposé au FJT : «L'accession à l'autonomie est certes l'objectif central, toutefois les jeunes ont besoin d'un accompagnement qui prenne en compte leur trajectoire de vie avec leurs problèmes et leurs caractéristiques».

L'action éducative est conduite par une équipe qualifiée chargée d'organiser différentes actions. Le foyer et son infrastructure socio-éducative répondent aux objectifs des projets personnalisés et favorisent la mise en œuvre d'actions collectives :

- l'accueil qui sollicite un temps conséquent, car il est individualisé,
- et l'organisation du temps libre et des loisirs.

La prise en compte et l'organisation du temps libre représentent un enjeu important pour les jeunes accueillis. Organiser le temps libre c'est favoriser la cohésion sociale, développer les mises en situation. Le brassage social et l'insertion sociale sont ainsi fortement visés.

L'équipe peut affiner l'observation des jeunes, identifier ses capacités ou ses points faibles. En ce qui concerne le jeune, il est associé aux choix, cet «apprenti citoyen» peut aussi par ce biais, découvrir et expérimenter le monde qui l'entoure.

Les jeunes travaillent et sont présents en soirée, et le week-end. L'intervention des professionnels permet la mise en œuvre d'activités ponctuelles. Des choix sont à réaliser au regard de l'organisation, toutefois, la planification de sorties est réalisable lorsqu'elle est anticipée. Les jeunes sont encouragés à rejoindre d'autres activités proposées par d'autres organismes.

Des sorties culturelles telles que le cinéma, le théâtre, des concerts sont proposés en vue de favoriser l'ouverture et l'insertion. Les objectifs visés sont : l'apprentissage de la vie sociale et l'autonomie.

Dans un souci d'ouverture et d'intégration sociale, une des originalités du foyer est d'inviter le public et «l'extérieur» à venir à la rencontre des jeunes. Ainsi des activités spécifiques sont organisées telles que : théâtre, projection de films, expositions...

Une logique de projet mêlant les différents intervenants est inscrite dans la vie du Foyer.

Aux problèmes d'insertion professionnelle s'ajoutent souvent des problématiques d'insertion sociale, des difficultés personnelles et des situations liées à des contextes familiaux douloureux.

Les actions mises en œuvre sont diversifiées afin de toucher le maximum de jeunes. Les actions collectives et individuelles cherchent à favoriser les rencontres, les échanges et reposent sur une démarche personnelle et volontaire des résidents.

**\* Actions conduites :**

- **l'emploi** : Médiation, appui, suivi de l'évolution des projets professionnels, aide à la compréhension du contexte, accompagnement à la mission locale (visites, appels téléphoniques...), rencontres avec les employeurs, conseils pour l'élaboration de CV, élaboration des courriers de recherche d'emploi...

- **la formation** : rencontres avec les établissements de formation, réponses individuelles en fonction des objectifs spécifiques d'un projet (attitudes, comportements...), soutien au projet de formation ou professionnel

- **le logement** : l'objectif de l'accueil au foyer est que le jeune soit «acteur de son hébergement». Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de lui faire acquérir toutes les connaissances de l'accès au logement autonome. Pour y parvenir, le jeune est accompagné dans les démarches administratives : la gestion financière et la gestion du budget ; formalités administratives ; orientation vers des structures adaptées en cas de difficultés (Contrats jeunes majeurs, hébergement «social» tel que CHRS...), santé (suivi individuel et prévention).

Des activités spécifiques sont également organisées : nettoyage berges du Doubs, jeux d'expression, percussions, projets permettant de créer du lien intergénérationnel avec le quartier, éducation à l'alimentation, etc...

Enfin, le FJT accueille et accompagne des stagiaires issus de diverses formations : Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, Conseiller en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, etc. Un tutorat est organisé en fonction des diplômes.

**D.2.2 Les perspectives et projets de développement**

Les perspectives d'ordre général et socio-éducatives sont :

- **mieux se faire connaître auprès des partenaires** (développer la communication avec les partenaires extérieurs ; réhabiliter le site internet),

- **améliorer la mise en œuvre des droits des jeunes accueillis et la dimension participative** (réécrire le règlement de fonctionnement avec les jeunes ; construire le contrat de séjour (ou document individuel de prise en charge),

- **améliorer l'accompagnement des jeunes accueillis** (formaliser des écrits concernant le suivi des jeunes accueillis ; constituer un dossier ; proposer des actions collectives et/ou individuelles : en axant sur la prévention au regard des besoins (santé, prévention addictions...) ; en proposant un accompagnement au développement des compétences et à la gestion ; en développant des actions qui favorisent l'intergénérationnel... ; en développant des partenariats ciblés (exemple avec pôle-emploi...) ; en proposant des temps de mise en situation (hygiène des chambres...) ; mettre en place un atelier pédagogique «cuisine»...

- **développer en particulier l'action sportive** contribuant à concourir au bien être ou mieux être de tous ces jeunes.

Enfin, le FJT a un projet de réhabilitation de locaux annexes (laissés vacants par la Congrégation des Sœurs de la Charité en 2009).

### **E - Dispositions financières**

Les deux associations ont des situations financières fragiles (moins 20 235 € en 2010 pour le FJT de la Cassotte) et notamment pour leurs services de restauration (moins 55 000 € pour le FJT Les Oiseaux en 2010).

En 2011, 40 200 € ont été versés au FJT Les Oiseaux (21 000 € au titre de l'accompagnement social et 19 200 € au titre de la programmation culturelle) et 15 150 € au FJT La Cassotte.

Comme indiqué ci-dessus, les présentes conventions feront l'objet d'un avenant financier pour 2012 qui sera présenté à un prochain Conseil Municipal.

### **Proposition**

Après avoir pris connaissance du présent rapport et des projets de conventions triennales jointes pour la période 2012-2014, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les nouvelles conventions d'objectifs, de moyens et de partenariat 2012-2014 avec les associations «Foyer des Jeunes Travailleurs Les Oiseaux» et «Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte».

**«Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Je ne vois pas d'intervention. Ne prennent pas part au vote Mme CRABBÉ-DIAWARA et Mme HINCELIN. Donc les gens qui ont leur pouvoir. Je ne vois pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 28 février 2012.*